Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260709-D2026090792-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation	**Membres**		
30/06/2026	En exercice : 15	Présents : 13	Votants 15

Séance ordinaire du 09/07/2026 à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents : Sébastien MARIE - Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER – Aline COAT - Marie ROBAIL – Tangi DANIEL – Annaïck MAGNENET – Jean-Claude FAUJOUR – Monique JAOUEN – Jonathan THORAVAL – Marie-Laure BERGER – Justine HERNE - Pierre-Yves POSTIC
Absent ou excusé :
Kevin FERRE ayant donné procuration à Tangi DANIEL
Maëldan CORRE ayant donné procuration à Sébastien MARIE

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : AUTORISATION RECRUTEMENT PERSONNEL CONTRACTUEL
ARTICLE L332-8 Code Général de la fonction publique

Monsieur le Maire rappelle qu'un recrutement d'un référent du service technique avait été relancée , suite au départ de l'agent en poste précédemment. Cette procédure de recrutement statutaire a été infructueuse, pour les candidats personnes titulaires de la fonction publique territoriale. De ce fait, en application de l'article L332-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé de recourir au recrutement d'un agent contractuel pour le service technique sur le grade d'adjoint technique (Réf rémunération 11ème échelon) à compter du 1er septembre 2026 pour une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, sur la base de l'article L332-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour le service technique, au grade d'adjoint technique avec une rémunération basée sur le 11ème échelon (Indice brut 432 – Indice majoré 387) de celui-ci

Cette rémunération statutaire sera complétée d'un régime indemnitaire mensuel dans la limite de la délibération du Conseil Municipal votée le 12 décembre 2018 qui sera fixé par arrêté individuel du Maire selon les fonctions et compétences.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,
P.o. La 1ère Adjointe au Maire,

Delphine SAUBAN

La Secrétaire,
Aline COAT